

Québec, le 18 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard  
Leader parlementaire  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1er étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée par le député de Mercier, le 6 décembre dernier concernant les lacunes du « Plan Nord » en ce qui a trait à la consultation des Premières Nations.

Je tiens tout d'abord à vous assurer de la constante vigilance du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) afin que le développement des régions nordiques se fasse dans le respect des droits et des aspirations des peuples autochtones.

Nous sommes conscients que, selon plusieurs Autochtones, les efforts du gouvernement précédent en matière de consultation auprès des Premières Nations n'ont pas suffi. À l'heure actuelle, le gouvernement du Québec réévalue cette démarche et réfléchit à la mise en place d'un nouveau processus d'information et de consultation auprès des communautés autochtones concernées.

Cela étant dit, outre la planification globale du développement nordique, le gouvernement du Québec souhaite vous rappeler que tous les projets susceptibles d'affecter les intérêts et les droits des Autochtones sur des territoires revendiqués peuvent être soumis à l'obligation de consultation, lorsque requis, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*.

L'implication et la vigilance de la société civile sont importantes pour le SAA. Soyez assurée que nous restons à l'écoute et que nous veillerons à ce que le développement du Nord ainsi que les projets qui en découlent se fassent dans le respect de tous.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Élizabeth Larouche